



# WAVESTONE

## Club Actionnaires Wavestone

### Règlement & conditions générales d'adhésion

25 juillet 2016 | Diffusion

**Service Relations Actionnaires Wavestone**

Tour Franklin : 100 - 101 terrasse Boieldieu  
92042 Paris La Défense cedex

**Tel** +33 (0)1 49 03 20 00

**Email** [clubactionnaires@wavestone.fr](mailto:clubactionnaires@wavestone.fr)

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Présentation du Club Actionnaires Wavestone</b>	<b>1</b>
1.1	Objet du Club Actionnaires Wavestone	1
1.2	Privilèges offerts aux membres du Club	1
<b>2</b>	<b>Modalités d'adhésion et de rétractation</b>	<b>1</b>
2.1	Conditions d'adhésion	1
2.2	Conditions de rétractation	2
2.3	Procédure d'inscription	2
2.3.1	Démarche à suivre pour s'inscrire	2
2.3.2	Pièces justificatives à fournir	2
2.3.3	Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant	2
2.3.4	Contacts	3

# 1 Présentation du Club Actionnaires Wavestone

## 1.1 Objet du Club Actionnaires Wavestone

Le Club Actionnaires Wavestone a pour objet de favoriser la connaissance, par les actionnaires de Wavestone, de la vie du cabinet, son activité et sa stratégie.

Il permet à Wavestone de mieux connaître les attentes de ses actionnaires, et de les informer en toute transparence et régulièrement sur son actualité et ses perspectives de développement.

Pour cela, le cabinet met à leur disposition, dans le respect de l'égalité de traitement des actionnaires, un certain nombre d'informations et organise à leur intention des manifestations dédiées.

## 1.2 Privilèges offerts aux membres du Club

L'adhésion au Club Actionnaires Wavestone permet à ses membres de bénéficier des privilèges suivants :

- / Recevoir l'information de Wavestone en temps réel : communiqués de presse financiers et institutionnels relatifs à la stratégie du cabinet, lettres aux actionnaires, rapports annuels etc.  
Conformément à la démarche de communication responsable du cabinet, le Club Actionnaires Wavestone s'attache à privilégier les échanges électroniques pour l'envoi de ces documents.
- / Rencontrer les dirigeants, à l'occasion de réunions d'informations (Assemblée générale annuelle, réunion actionnaires réservée aux adhérents) animées par la direction générale et financière de Wavestone. Ces rendez-vous semestriels sont l'occasion de partager l'actualité récente du cabinet, ses résultats et perspectives de développement, et permettent aux adhérents de poser leurs questions et de faire entendre leur opinion.
- / Être conviés à des événements privilégiés : invitations personnalisées pour le salon Actionaria etc.

Wavestone se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés et les conditions d'adhésion au Club Actionnaires. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents sur le site internet [www.wavestone-advisors.com](http://www.wavestone-advisors.com), espace Finance, rubrique Club Actionnaires.

L'ensemble des documents liés au Club Actionnaires sera disponible en langue française.

# 2 Modalités d'adhésion et de rétraction

## 2.1 Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure résidant en France peut devenir membre du Club Actionnaires Wavestone, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- / Détenir au moins 1 action Wavestone au porteur
- / Détenir au moins 1 action Wavestone au nominatif

**L'adhésion au Club Actionnaires Wavestone est facultative, gratuite et sans engagement.**

Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'adhésion dûment rempli, et complété des pièces justificatives requises (voir paragraphe 2.3.2). Elle reste valable tant que le membre répond aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation.

## 2.2 Conditions de rétractation

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club Actionnaires Wavestone, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il devra en informer Wavestone dans les meilleurs délais :

- / Par courrier, adressé au service relations Actionnaires de Wavestone - Tour Franklin - 100/101 terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense cedex
- / Ou, par message électronique adressé à [clubactionnaires@wavestone.fr](mailto:clubactionnaires@wavestone.fr)

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club Actionnaires Wavestone et ne peut plus bénéficier des services et avantages proposés par le Club. Wavestone se réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club répondent aux conditions requises et pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club Actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

## 2.3 Procédure d'inscription

### 2.3.1 Démarche à suivre pour s'inscrire

L'inscription au Club Actionnaires Wavestone se fait directement en ligne sur le site [www.wavestone-advisors.com](http://www.wavestone-advisors.com) – espace Investisseurs, page Club Actionnaires, en remplissant le formulaire d'adhésion.

#### **S'inscrire en ligne :**

- 1/ Cliquer sur l'encart « Rejoindre le Club Actionnaires » sur la page Club Actionnaires de l'espace Investisseurs
- 2/ Remplir le formulaire d'adhésion puis valider

### 2.3.2 Pièces justificatives à fournir

Suite à l'inscription en ligne (voir paragraphe 2.3.1), tout actionnaire désirant adhérer au Club Actionnaires Wavestone devra fournir un **justificatif de détention d'actions** Wavestone (soit en compte de titres nominatif pur ou administré tenu par Wavestone, soit en compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité). Les relevés de comptes électroniques (impression de pages Internet) ne sont pas acceptés.

Cette pièce justificative sera à adresser par courrier au Service relations Actionnaires, ou par email en version scannée, à l'adresse [clubactionnaires@wavestone.fr](mailto:clubactionnaires@wavestone.fr).

**L'adhésion au Club Actionnaires Wavestone prendra effet, une fois l'inscription en ligne validée, à date de réception et enregistrement de la pièce justificative.**

### 2.3.3 Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par Wavestone dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club Actionnaires des services proposés.

Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance de l'actionnaire, gérer le Club Actionnaires Wavestone et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club Actionnaires.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, les membres du Club disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira d'adresser leur demande par mail à [clubactionnaires@wavestone.fr](mailto:clubactionnaires@wavestone.fr).

### 2.3.4 Contacts

Le Club Actionnaires Wavestone peut être joint :

- / Par courrier, adressé à : Service relations Actionnaires de Wavestone - Tour Franklin - 100/101 terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense cedex
- / Ou, par message électronique adressé à [clubactionnaires@wavestone.fr](mailto:clubactionnaires@wavestone.fr)